



MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE SAINT-MARCEL AVEC UNE OPÉRATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Réunion d'examen conjoint
12/05/2023 à 14h

1. OBJECTIF DE LA REUNION

- Avoir le retour des Personnes Publiques Associées sur le projet de mise en compatibilité

2. TENEUR DES RETOURS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

A la suite de la présentation des modifications envisagées dans le cadre de la démarche de mise en compatibilité du PLU de Saint-Marcel avec un projet d'intérêt général de production d'énergie photovoltaïque, les personnes publiques associées présentes à la réunion ont fait les retours suivants :

CD27

- La desserte est assurée par une voirie communale, la CD 27 n'émet pas d'observation sur la mise en compatibilité.

SNA

- L'agglomération n'a pas d'observation sur le projet présenté.

DDT27

- La DDT27 émet un avis favorable.

Commune de Mercey

- La commune de Mercey émet un avis favorable.

Chambre d'agriculture

- Les parcelles ne sont pas déclarées dans le recensement parcelle graphique (RPG) de 2020 et 2021, pour la Chambre d'Agriculture ces parcelles n'ont pas de caractère agricole.
- La chambre d'agriculture émet un avis favorable.

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

- Ne relève pas d'impact sur les boisements alluviaux et les zones humides du site.
- La mise en œuvre du projet pourra avoir un effet positif pour la restauration de certains milieux.

Vernon

- Note positivement l'Espace Vert Protégé qui vise des boisements visibles depuis la rive de droite de la Seine depuis Vernon, qui participent à la bonne intégration paysagère des futurs aménagements.

La Heunière

- N'a pas de remarque sur le projet de mise en compatibilité du PLU.

CCI

- La CCI soutient le projet.